

## ANNEXE IV

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS ASSISTANT DE MANAGER							
Intitulés et coefficients des épreuves et unités			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Évaluation en cours de formation	Forme ponctuelle	Durée
E.1. Culture générale et expression	U.1	2	Ponctuelle Écrit	4 heures	3 situations d'évaluation*	Écrit	4 heures
E.2. Expression et culture en langues vivantes étrangères***			Ponctuelle				
- Langue A	U.2.1	2	Écrit Oral	2 heures 20 minutes**	4 situations d'évaluation	Écrit Oral	2 heures 20 minutes**
- Langue B	U.2.2	2	Écrit Oral	2 heures 20 minutes**	4 situations d'évaluation	Écrit Oral	2 heures 20 minutes**
E.3. Économie et droit	U.3	3	Ponctuelle Écrit	4 heures	3 situations d'évaluation	Écrit	4 heures
E.4. Communication professionnelle en français et langue étrangère	U.4	3	CCF	2 situations d'évaluation	2 situations d'évaluation	Oral	40 minutes **
E.5. Diagnostic opérationnel et proposition de solutions	U.5	4	Ponctuelle Écrit	4 heures	Forme ponctuelle	Écrit	4 heures
E.6. Action professionnelle	U.6	4	CCF	2 situations d'évaluation	2 situations d'évaluation	Pratique et orale	1 heure

EF 1**** Langue vivante étrangère C ***	U.F.1		Oral	20 minutes**	Oral	Oral	20 minutes**
EF 2**** Module de spécialisation*****	UF 2		Oral	30 minutes	Oral	Oral	30 minutes

\* Dont l'évaluation de la situation A de l'épreuve E4.

\*\* Non compris le temps de préparation de 20 minutes.

\*\*\* Les langues vivantes étrangères A, B et C sont obligatoirement différentes. Les langues autorisées sont : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais.

\*\*\*\* Pour ces deux épreuves facultatives, seuls comptent les points au-dessus de la moyenne

\*\*\*\*\* Sur projet de l'équipe pédagogique, le module porte sur un des champs de spécialisation de l'assistant(e) (GRH, relations internationales, services juridiques, collectivités locales...)